



Siège : Résidence. Fontaine de Goye
13, Bd de l'Europe - 63600 AMBERT

Tel : 04.73.82.27.63

Mail : ciaspaysambert@wanadoo.fr

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



I.P.N.S. – ne pas jeter sur la voie publique

PAYS D'AMBERT
LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES

QU'EST CE QUE LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ?

C'est un service social permettant la livraison de repas froids au domicile des bénéficiaires.

QUELS SONT LES CRITERES POUR EN BENEFICIER ?

- Etre habitant **de la communauté de communes du pays d'Ambert** (Ambert, Champétières, La Forie, Job, St Ferréol, Thiolières, Valcivières)
- Etre âgé **d'au moins 65 ans** ou être handicapé

QUELLE EST LA FREQUENCE DE LIVRAISON ?

La livraison se fait les matins du lundi au vendredi ; par contre, le repas du samedi est livré le vendredi après-midi. Pas de livraison les dimanches et jours fériés. Livraison d'un seul repas par jour.

Il n'est pas obligatoire de prendre les repas tous les jours, aucune périodicité n'est imposée. Le choix des jours retenus doit être fait une semaine à l'avance.

QUI FABRIQUE LES REPAS ?

Les repas sont fabriqués par l'hôpital d'Ambert.

QUELLE EST LA COMPOSITION DES MENUS ?

- Un potage de légumes
- Une entrée
- Une viande ou du poisson (2 choix)
- Un légume (2 choix)
- Une portion de fromage
- Un fruit ou un dessert (2 choix)
- Un petit pain (supplément possible à 0€38)

Possibilité d'avoir des régimes (diabétique, sans sel), de la viande hachée ou un repas mixé.

COMMENT CONSOMMER AU MIEUX LES REPAS ?

- Ils doivent être consommés dans les deux jours suivant leur fabrication
- Il est obligatoire de posséder un réfrigérateur
- Il est préférable de les réchauffer au four micro-ondes dans les barquettes de livraison en perçant le film plastique qui les scelle

QUEL EST LE PRIX D'UN REPAS ?

Le prix des repas varie en fonction :

- des revenus (l'avis d'imposition est demandé lors de l'inscription)
- de la composition de la famille (tarifs : 2016) :
 - ♦ seul (de 6€70 à 12€)
 - ♦ couple (de 12€90 à 23€50)

COMMENT REGLER SES REPAS ?

Le paiement des repas s'effectue tous les mois à terme échu. La facture est envoyée au domicile du bénéficiaire. Le règlement doit être retourné au Trésor Public.

Tous les repas commandés sont dus.

COMMENT S'INSCRIRE A CE SERVICE ?

Il faut prendre contact avec **Séverine BONNEFOY au CIAS du Pays d'Ambert, 13 bd de l'Europe, 63600 AMBERT, 04.73.82.27.63.**

L'inscription doit se faire, au plus tard, le lundi matin précédant la première semaine de livraison.